



SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

31 MARS 2017

PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

La Directrice départementale de la Cohésion
sociale et de la Protection des populations de
la Corse-du-Sud

Direction

à

Vref : SML/DPM/2017/104
Nref : LL/2017-00333

Monsieur le directeur départemental des
Territoires et de la Mer de la Corse-du-Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO Cedex 9

Affaire suivie par : Laurent LARIVIERE
Tel : 04 95 50 39 40
Mél : ddcsp@corse-du-sud.gouv.fr

Ajaccio, le 24 mars 2017

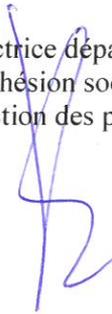
Objet : Concession des plages de la commune de PIETROSELLA

Par votre transmission du 14 mars dernier, vous me demandez un avis à propos d'un dossier de demande de concessions des plages de la commune de PIETROSELLA.

Après analyse de ce dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à ce stade du projet, aucune des compétences dévolues à la DDCSPP de la Corse-du-Sud, n'est engagée.

En conséquence, je n'ai aucune remarque ni aucun avis à formuler.

La Directrice départementale
de la cohésion sociale et de
la protection des populations



Véronique SOLÈRE